

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 novembre 2019, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Karyne Brossard, Mélanie Demers, Philippe Guénette, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Béatrice Ronvaux, Ronald Tremblay, ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : madame Sylvette Russac-David.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

Elle souligne la présence de deux élèves du secondaire, membres de conseil étudiant, mademoiselle Laurie Fournier et monsieur Rémy Billette, qui participent ce soir à la séance du Conseil des commissaires, dans le cadre de l'activité « Commissaire d'un soir », développée en application de la *Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire*.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-034-11-19 Il est proposé par madame Veronique Morel d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service des ressources financières
 - 6.1. Dépôt des états financiers 2018-2019 / Présentation du rapport de l'auditeur indépendant
 - Direction générale
 - 6.2. Politique sur la sécurité de l'information / Autorisation de consultation
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.3. Déclarations de dénonciation d'intérêts par les commissaires
 - 6.4. Mémoire concernant le projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* / Adoption
 - Service des ressources éducatives
 - 6.5. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 / Autorisation de consultation

Service des ressources financières

6.6. Institution du régime d'emprunts 2019-2020

6.7. Modifications aux encadrements financiers 2019-2020

Service des ressources matérielles

6.8. Demande d'ajout d'espaces 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030

6.9. Demande d'ajout d'espace pour l'école secondaire De Mortagne (Mesure 50511) PQI 2020-2030 / Locaux modulaires

6.10. Appel de projets (sous-mesure 50631) / Remplacement d'un bâtiment à Otterburn Park et ajout de locaux pour la maternelle 4 ans

6.11. Ajout de postes temporaires pour le personnel cadre au Service des ressources matérielles

6.12. Échange de terrains avec la Ville de Varennes / École secondaire le Carrefour

7. Points d'information (néant)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

9.1. Avis du Protecteur de l'élève (huis clos)

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-035-11-19

Il est proposé par madame Mélanie Demers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Un parent de l'école au Cœur-des-Monts demande quelles sont les dernières nouvelles concernant les possibles demandes de construction d'écoles pour la ville de Beloeil.

Madame Roberge indique que des renseignements à ce sujet seront donnés au point 6.8 de l'ordre du jour de ce soir, relatif aux demandes d'ajout d'espace.

6. POINTS DE DÉCISION

Service des ressources financières

6.1 Dépôt des états financiers 2018-2019 / Présentation du rapport de l'auditeur indépendant

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier. Elle est accompagnée de M. Rhéal Brunet de la firme Brunet Roy Dubé, CPA, S.E.N.C.R.L. qui a audité le rapport financier de l'exercice 2018-2019.

Considérant le dépôt du rapport financier 2018-2019;

Considérant l'analyse présentée lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

Considérant le rapport de l'auditeur indépendant Brunet Roy Dubé, CPA, S.E.N.C.R.L.;

C-036-11-19 Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

De recevoir le rapport financier de l'exercice 2018-2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Direction générale

6.2 Politique sur la sécurité de l'information / Autorisation de consultation

Madame Iris Montini, directrice générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (ci-après « LGGRI »);

Considérant la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (ci-après « la Directive »);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit se doter d'une politique sur la sécurité de l'information afin de répondre aux obligations créées par la LGGRI et la Directive;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

C-037-11-19 Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'autoriser la tenue d'une consultation sur le projet de politique sur la sécurité de l'information auprès du Comité consultatif de gestion;

De fixer au 22 novembre 2019 la date de retour de cette consultation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.3 Déclarations de dénonciation d'intérêts par les commissaires

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, ayant fait état de l'obligation prévue à l'article 175.4 de la *Loi sur l'instruction publique* lors de la séance de travail du 29 octobre 2019, elle confirme que tous les commissaires ont reçu leur formulaire de déclaration de dénonciation d'intérêts, afin de le remplir et le lui remettre.

6.4 Mémoire concernant le projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires / Adoption*

Madame Hélène Roberge, présidente, présente ce dossier.

Monsieur Normand Boisclair, commissaire-parent, indique que le Comité de parents a amorcé des échanges au sujet du projet de loi n° 40 sans toutefois les avoir terminés. Pour cette raison, les quatre commissaires-parents ont l'intention de s'abstenir lors du vote.

Considérant le dépôt du projet de loi numéro 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, le 1^{er} octobre 2019;

Considérant que l'école publique appartient collectivement à tous les citoyens et à toutes les citoyennes du Québec et non seulement aux élèves et à leurs parents;

Considérant qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle met de l'avant des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Considérant que les établissements et les services centraux d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Considérant que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale, ce qui constitue une richesse;

Considérant la déclaration de la présidente de la Commission scolaire des Patriotes, sur le projet de loi numéro 40, adoptée le 1^{er} octobre 2019 par la résolution numéro C-024-10-19;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 4 novembre 2019;

C-038-11-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le mémoire portant sur le projet de loi numéro 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-002-11-19;

De mandater la secrétaire générale afin que ce mémoire soit transmis à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre des « Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires », qui se tiendront du lundi 4 novembre au mercredi 13 novembre 2019 inclusivement.

Monsieur Normand Boisclair demande le vote.

Votent pour : 11

Vote contre : 0

S'abstiennent : 4

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Service des ressources éducatives

6.5 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 / Autorisation de consultation

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

Considérant les modèles d'intégration à développer;

Considérant le temps nécessaire pour accompagner les différents milieux et les parents;

Considérant la présentation faite en séance de travail le 29 octobre 2019;

C-039-11-19 Il est proposé par monsieur Jean-François Lortie :

D'autoriser la consultation sur l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021 telle que présentée.

La date de retour de consultation est fixée au 20 décembre 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.6 Institution du régime d'emprunts 2019-2020

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Patriotes (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 928 000 \$;

Considérant que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités.

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

C-040-11-19

Il est proposé par madame Béatrice Ronvaux :

1. Qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 928 000 \$ soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses

d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu en compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a. l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b. chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c. le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et;
 - d. afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente, le directeur général, le directeur général adjoint délégué en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général ou la directrice des ressources financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Modifications aux encadrements financiers 2019-2020

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant l'arrivée tardive de certains paramètres budgétaires relatifs à l'année financière 2019-2020;

Considérant les travaux effectués par le Comité de répartition des ressources;

Considérant la recommandation du Comité de répartition des ressources d'apporter des modifications aux encadrements financiers 2019-2020;

Considérant la présentation faite aux membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 29 octobre 2019 :

C-041-11-19 Il est proposé par madame Veronique Morel :

D'adopter les encadrements financiers 2019-2020 modifiés tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.8 Demande d'ajout d'espaces 2019-2020 pour la formation générale (Mesure 50511) dans le cadre du PQI 2020-2030

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, et monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présentent ce dossier.

Considérant la réception du portrait personnalisé des capacités d'accueil de la Commission scolaire des Patriotes reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après le « Ministère »);

Considérant les échanges entre le Service des ressources matérielles, le Service de l'organisation scolaire et le Ministère afin de préciser les données concernant les capacités d'accueil de certaines écoles et d'apporter des modifications aux territoires d'analyse;

Considérant les modifications soumises, pour lesquelles une réponse officielle est attendue de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, concernant les capacités d'accueil des écoles de la Commission scolaire des Patriotes :

- Ajustements des capacités d'accueil pour certaines écoles, comme indiqué sur le fichier d'analyse des capacités d'accueil révisé;
- Création de deux territoires d'analyse distincts pour les secteurs de Chambly jumelé à Carignan et de Saint-Basile-le-Grand jumelé à Saint-Bruno-de-Montarville;
- Modification du territoire regroupant Boucherville, Varennes et Verchères afin de créer trois territoires comportant uniquement une ville chacun;
- Création d'un territoire pour la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville;
- Ajout des projets domiciliaires en cours et à venir pour les municipalités ayant fourni l'information;

Considérant que plusieurs développements immobiliers sont en cours et à venir sur l'entière du territoire de la Commission scolaire des Patriotes, ce qui aura un effet important sur la croissance de la population scolaire de ces milieux et un nombre réel d'élèves nettement supérieur aux prévisions actuelles;

Considérant les particularités géographiques du territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant les analyses effectuées par le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

C-042-11-19 Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour :

- La construction d'une école primaire à Contrecoeur d'une capacité de 4-12-0-2 pour le territoire desservant les villes de Contrecoeur, de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu;

- La construction de deux écoles primaires d'une capacité 4-12-0-2 pour le territoire desservant les villes de Belœil, de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de McMasterville;
- La construction d'une école primaire d'une capacité 6-18-0-3 pour le territoire desservant la ville de Boucherville;
- La construction d'une école primaire d'une capacité de 4-12-0-2 pour le territoire desservant les villes de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Bruno-de-Montarville;

Que la Commission scolaire des Patriotes sensibilise le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant à l'augmentation de clientèle anticipée compte tenu des projets domiciliaires en cours et à venir pour l'ensemble des municipalités et villes de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Demande d'ajout d'espace pour l'école secondaire De Mortagne (Mesure 50511) PQI 2020-2030 / Locaux modulaires

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant que des investissements d'environ 44 millions de dollars sont requis pour assurer le maintien d'actif et la résorption du déficit d'entretien au cours des dix prochaines années afin de ramener l'école secondaire De Mortagne à un état jugé satisfaisant;

Considérant que les conditions actuelles du marché de la construction en général permettent de réaliser des travaux pour une somme d'environ 800 000 \$ mensuellement et qu'il ne serait donc pas possible de réaliser la totalité des travaux requis en ne mettant à profit que la période estivale, alors que les élèves et le personnel sont absents;

Considérant qu'il sera donc nécessaire de réaliser des travaux tout au long des années scolaires à venir;

Considérant que la capacité d'accueil de l'école est pratiquement atteinte;

Considérant qu'il est difficile dans ce contexte d'effectuer les travaux requis en mode inoccupé seulement;

Considérant qu'afin de permettre la réalisation de travaux en continu, il est essentiel de pouvoir utiliser des espaces supplémentaires permettant de déplacer ponctuellement des élèves et du personnel afin de libérer des locaux dans l'école pour procéder aux travaux de réfection;

Considérant l'analyse effectuée par les services des ressources matérielles et de l'organisation scolaire;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

C-043-11-19

Il est proposé par madame Karyne Brossard :

Que la Commission scolaire des Patriotes dépose une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour l'ajout de 18 locaux modulaires sur le site de l'école secondaire De Mortagne à Boucherville permettant le déplacement ponctuel des élèves et du personnel afin de libérer des locaux dans l'école pour procéder à des travaux de réfection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Appel de projets (sous-mesure 50631) / Remplacement d'un bâtiment à Otterburn Park

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la nouvelle sous-mesure budgétaire 50631 qui permet aux commissions scolaires de déposer des études d'opportunité démontrant qu'il est parfois plus avantageux de remplacer des bâtiments plutôt que de les rénover;

Considérant que les deux bâtiments de l'école primaire Notre-Dame à Otterburn Park, soit Notre-Dame 1 (ND1) et Notre-Dame 2 (ND2), ont été identifiés comme des bâtiments pouvant répondre aux critères d'admissibilité, puisque ces écoles présentent de nombreuses déficiences au niveau des points suivants :

- Conformité au code du bâtiment;
- Vétusté des composantes du bâtiment;
- Important déficit fonctionnel :
 - » Surface de plancher non communicante (ND1);
 - » Absence de gymnase (ND2);
 - » Manque important de locaux fonctionnels (vestiaire, rangement, service de garde, etc.) dans les deux bâtiments.

Considérant les résultats des rapports d'expertise commandés afin de déterminer et d'évaluer les coûts en investissement pour mettre à niveau les deux bâtiments de l'école afin qu'ils soient comparables aux constructions actuelles;

Considérant que des discussions avec les chargés de projets du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont aussi permis de valider la nécessité d'ajouter les locaux requis pour la scolarisation des élèves de maternelles 4 ans dans ce nouveau bâtiment;

Considérant qu'il est plus avantageux de construire une nouvelle école d'une capacité 8-24-0-3 que d'investir d'importantes sommes dans la rénovation des bâtiments existants.

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

C-044-11-19

Il est proposé par monsieur Jean-François Meilleur :

Que la Commission scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la sous-mesure 50631 pour la construction d'une nouvelle école d'une capacité 8-24-0-3 à Otterburn Park en remplacement des deux bâtiments de l'école Notre-Dame, soit Notre Dame 1 et Notre-Dame 2.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Modification au plan d'effectif du personnel d'encadrement / Ajout de postes temporaires au Service des ressources matérielles

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant les projets d'agrandissements des écoles secondaires de Chambly et le Carrefour ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire à Carignan;

Considérant l'augmentation soutenue des budgets de maintien des bâtiments alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a aussi déposé de nouvelles demandes d'ajouts d'espace dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030;

Considérant que l'ampleur et la durée des projets d'agrandissement des écoles secondaires requièrent de dédier des ressources en continu pour chacun de ces projets compte tenu :

- Qu'une coordination est requise avec les occupants des écoles qui devront cohabiter avec les chantiers de construction s'échelonnant sur plusieurs années;
- Que la conjoncture du marché de la construction, qui présente une rareté de main d'œuvre, rend le suivi des chantiers de plus en plus difficile;
- Qu'une surveillance accrue est requise afin de s'assurer de la réalisation d'ouvrage de qualité ainsi que du respect des échéanciers tout en s'assurant de la sécurité des occupants et du maintien de conditions favorables à la réussite éducative;
- Que les ressources attirées au suivi de ces projets peuvent très difficilement se voir assigner d'autres tâches s'ils veulent s'assurer du bon déroulement de ceux-ci;

Considérant l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles afin de déterminer quels types de ressources seraient appropriés afin de mener à terme ces projets;

Considérant que la réalisation des projets d'agrandissement et d'ajout d'espace nécessite constamment la prise de décisions, ce que seuls des cadres possédant une délégation de pouvoir suffisamment importante peuvent faire, afin d'assurer le bon déroulement de ces projets;

Considérant l'importance d'assurer une cohésion pour l'ensemble des dossiers de construction visant la rénovation des bâtiments existants, l'agrandissement d'écoles existantes et l'ajout de nouveaux espaces;

Considérant que l'ajout des postes temporaires sera sans impacts sur le budget de la Commission scolaire des Patriotes, puisque les budgets d'ajouts de construction et d'agrandissement d'écoles prévoient des sommes pouvant servir à la gestion des projets par la commission scolaire;

Considérant qu'un budget de 1 328 000 \$ (incluant les salaires) a été octroyé à la Commission scolaire des Patriotes pour les frais de gestion interne en lien avec les projets d'agrandissement de l'école secondaire le Carrefour et de construction d'une école primaire à Carignan;

Considérant que le budget de 1 328 000 \$ permettrait de payer le salaire de 119 780 \$ (incluant les bénéfices employeurs) d'un coordonnateur pour la durée souhaitée de cinq années, tout en utilisant le solde restant pour payer les salaires du personnel de soutien technique;

Considérant que le salaire d'un directeur adjoint serait quant à lui imputé en entier au projet de l'agrandissement de l'école secondaire de Chambly qui est piloté par la Société québécoise des infrastructures;

Considérant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

Considérant la consultation du personnel cadre du Service des ressources matérielles et de celui de la section locale de l'Association québécoise des cadres scolaires qui ont donné leur accord à la modification de la structure administrative;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 29 octobre 2019;

C-045-11-19

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que le Conseil des commissaires autorise l'ajout de deux postes temporaires de personnel d'encadrement pour une durée de cinq ans :

- Direction adjointe responsable de l'ensemble des dossiers de construction visant la rénovation des bâtiments existants, l'agrandissement d'écoles existantes et l'ajout de nouveaux espaces;
- Coordonnateur responsable de l'agrandissement de l'école secondaire le Carrefour et du suivi des chantiers majeurs à l'école secondaire De Mortagne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Échange de terrains avec la Ville de Varennes / École secondaire le Carrefour

Monsieur Gaétan Marcil quitte la séance pour ce point.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant les discussions entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes en vue de l'échange de terrains permettant à la Ville de construire un « skate plaza » et à la commission scolaire d'implanter une piste d'athlétisme sur le terrain de l'école secondaire le Carrefour;

Considérant que, pour faire suite à l'annonce de l'autorisation d'agrandissement de l'école secondaire le Carrefour, le terrain à être cédé par la Ville permettra plutôt à la Commission scolaire des Patriotes de bénéficier d'espaces supplémentaires qui serviront lors des travaux de construction à venir;

Considérant que la Ville de Varenne souhaite aménager une piste cyclable au bénéfice de tous les citoyens;

Considérant que les terrains échangés entre les deux organisations ont la même superficie et possèdent une valeur égale;

Considérant la nécessité d'autoriser deux servitudes au bénéfice de la Ville de Varennes pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un accès véhiculaire;

Considérant les échanges tenus en séance de travail le 29 octobre 2019;

C-046-11-19 Il est proposé par madame Mélanie Demers :

D'autoriser l'échange d'une parcelle de terrain de l'école secondaire le Carrefour avec un terrain de la Ville de Varennes;

D'autoriser la conclusion d'un acte de servitude en faveur de la Ville de Varennes, sur ce même terrain pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable et d'un accès véhiculaire;

De procéder aux démarches légales requises;

Que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire des Patriotes soient autorisés à signer toute la documentation relative à cet échange pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaétan Marcil réintègre la séance.

7. POINTS D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter d'abord les points 10 et suivants et de terminer par le point 9.

10. PAROLE AU PUBLIC

Madame Roberge réitère les mêmes règles concernant la parole au public.

Le même parent demande des précisions concernant l'échéancier à venir, pour les demandes de construction d'école annoncées ce soir.

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, précise que ces demandes ont été transmises au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 31 octobre. Une réponse est attendue à la fin du printemps. Par la suite, selon la réponse reçue, le plan de répartition des villes concernées sera revu afin d'attribuer des territoires aux nouvelles écoles construites. Il est cependant trop tôt pour donner plus de précisions à ce sujet.

Monsieur Luc Lapointe précise qu'il sera nécessaire de connaître le lieu exact où seront construites les nouvelles écoles avant d'entamer un processus de révision des plans de répartition. Des échanges avec les villes et municipalités concernées seront entrepris dans les prochaines semaines, afin d'identifier dès maintenant des terrains pour la construction de ces nouvelles écoles.

Monsieur Normand Teasdale, maire de Saint-Mathieu-de-Beloeil déclare être très heureux qu'une demande ait été présentée au ministère pour la construction de deux nouvelles écoles primaires dans le secteur de Beloeil et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, puis indique souhaiter que l'une d'elles soit construite dans sa municipalité.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le maire et le directeur général de Carignan, messieurs Patrick Marquès et Vincent Tanguay, en compagnie du directeur général et du directeur du Service des ressources matérielles
- Présence aux funérailles du président de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, monsieur Denis Rajotte
- Participation au Défi Chaîne de vie au mont Saint-Bruno en compagnie de deux commissaires de la région
- Rencontre des présidentes et présidents des commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie au centre administratif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs – Préparation pour l'audience conjointe à la Commission parlementaire pour le projet de loi n° 40
- Rencontre des présidentes et présidents des commissions scolaires de la Montérégie au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières – Préparation pour l'audience conjointe à la Commission parlementaire pour le projet de loi n° 40
- Rencontre à la Fédération des commissions scolaires du Québec à Québec – Préparation pour l'audience à la Commission parlementaire pour le projet de loi n° 40
- Participation à la présentation du mémoire de la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'audience de Commission parlementaire pour le projet de loi n° 40

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

Néant

ACTIVITÉS CSP

- Inauguration de la salle Desjardins à l'école secondaire De Mortagne
- Rencontre avec les élèves du conseil étudiant du Centre d'éducation des adultes des Patriotes pour parler du projet Commissaire d'un soir
- Présence à l'assemblée générale du Comité de parents en compagnie de plusieurs commissaires
- Participation à la célébration du 10e anniversaire du Magasin du Monde de l'école secondaire De Mortagne en compagnie du commissaire du secteur
- Activité de bénévolat Desjardins en collaboration avec Nature-Action Québec avec des élèves des écoles secondaires Mont-Bruno, Polybel et Ozias-Leduc
- Rencontre avec les élèves du conseil étudiant de l'École d'éducation internationale pour présenter le projet Commissaire d'un soir
- Présentation des priorités de l'année au Comité de parents en compagnie du directeur général

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- Formation du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie « Communication et démocratie »
- Rencontre du Comité régional Opération Colibri – Concertation régionale en petite enfance
- Rencontres du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie
- Participation au lancement de la trousse du Continuum de services concerté en orthophonie communautaire et du Groupe de travail montérégien – Orthophonie et développement du Langage

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, confirmant l'ajout d'un montant additionnel maximal de 69 881 \$ pour combler les investissements nécessaires à l'implantation du programme d'études Ébénisterie révisé

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors des deux dernières rencontres du Comité de parents, soit les 7 et 24 octobre 2019.

Monsieur Jean-François Lortie indique qu'une séance d'information sur les outils d'aide technologique, destinée aux parents d'élèves bénéficiant d'une telle aide, a été offerte le 4 novembre. Ce fut un grand succès : plus de 90 parents y ont participé.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Veronique Morel fait état de sa participation le 6 octobre au défi Chaîne de vie à Saint-Bruno-de-Montarville, qui fait la promotion du don d'organe.

Monsieur Ronald Tremblay a rencontré les membres du conseil étudiants de l'école secondaire Ozias-Leduc.

Monsieur Jean-François Meilleur rend hommage à monsieur Octave Allard qui a, durant 35 ans, organisé différentes ligues de sport à l'école secondaire Ozias-Leduc. Il était très connu et apprécié au sein de la communauté de Mont-Saint-Hilaire. Il est décédé récemment à l'âge de 91 ans.

12.3 Parole aux élèves

Laurie et Rémy font part de leur satisfaction d'avoir participé à la séance du Conseil des commissaires. Ils remercient les membres du Conseil de les avoir

accueillis. Rémy souligne l'importance d'initier les jeunes à la démocratie, puisque c'est l'avenir du monde.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Avis du protecteur de l'élève

Huis clos

C-047-11-19 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 47.

Retour à l'assemblée publique

C-048-11-19 Il est proposé par Monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 15.

Considérant que la substitut à la Protectrice de l'élève a rendu, en date du 24 octobre 2019, un avis consécutif à une plainte dont elle a été saisie;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

Considérant que l'avis porte sur le refus d'octroyer une place disponible dans un autobus, compte tenu qu'aucun parcours d'autobus existant ne circule à proximité du lieu de résidence de l'élève;

Considérant que l'élève fréquente une école située à 3,5 km de sa résidence, sur la base d'un choix d'école, ce qui ne donne pas droit au transport scolaire;

Considérant que la plainte est jugée non fondée;

Considérant que l'avis recommande néanmoins d'évaluer la possibilité d'attribuer un arrêt sécuritaire à l'élève concerné, sur un parcours d'autobus existant, même si celui-ci est éloigné du lieu de résidence;

Considérant que cette possibilité a été analysée, mais qu'il n'existe aucun arrêt existant à moins de 3 km du lieu de résidence de l'élève;

Considérant que si un arrêt était ajouté sur un parcours existant, celui-ci serait, au minimum, à 2 km du lieu de résidence de l'élève, qui devrait de plus marcher sur des boulevards non sécuritaires pour s'y rendre;

Considérant que l'élève est en 6^e année du primaire;

Considérant que l'article 17.3 de la *Politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes* ne prévoit pas de distance maximale entre l'adresse principale et l'arrêt attribué à un élève, mais indique que la commission scolaire tente cependant, dans la mesure du possible, d'attribuer un arrêt situé à moins de 350 mètres de la résidence d'un élève au primaire;

Considérant qu'il n'est donc pas possible d'attribuer un arrêt sur un parcours existant, en assurant des déplacements sécuritaires à l'élève, et ce, même si un nouvel arrêt était ajouté;

C-049-11-19 Il est proposé par madame Veronique Morel :

De prendre acte de l'avis de la Protectrice de l'élève dans le dossier numéro CSP2019-01, qui considère la plainte non fondée.

De ne pas modifier la décision initiale;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-050-11-19 À 21 h 20, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc